

**Présents :**

**Le Président :** M. François de MAZIÈRES

**Les Vice-présidents :**

M. Claude JAMATI, M. Luc WATTELLE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Olivier LEBRUN.

**Les autres membres du Bureau :**

M. Patrice PANNETIER,  
M. Patrick CHARLES,  
M. Arnaud HOURDIN.

**Sont excusés :**

**Les Vice-présidents :**

Mme Anne PELLETIER - LE BARBIER,  
M. Philippe BENASSAYA,  
M. Richard RIVAUD, représenté par M. Alain SANSON,  
M. Pascal THEVENOT.

Nombre de membres du Bureau : 19

Nombre de membres présents : 15

-----

**OBJET : Demande de subvention à la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) d'Ile-de-France dans le cadre du dispositif « Aide aux conservatoires 2017 ».**

**Le Bureau, légalement réuni le 15 juin 2017 sous la présidence de M. François de MAZIÈRES,**

Le Ministère de la culture et de la communication soutient le partenariat public pour accompagner les projets des conservatoires classés et vise principalement à encourager, d'une part, l'évolution des projets pédagogiques et artistiques dédiés à la formation des pratiques en amateur et, d'autre part, l'accompagnement des conditions adaptées à la pérennisation des enseignements à visée professionnelle.

L'accompagnement financier est destiné aux collectivités territoriales dont le conservatoire classé porte un projet d'établissement innovant et qui ont mis en œuvre une tarification sociale.

Versailles Grand Parc, au titre du Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) et du projet d'enseignement artistique qui est mené à l'échelle de son territoire, s'inscrit pleinement dans cette logique.

La demande de subvention soumise à l'examen de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) d'Ile-de-France porte sur plusieurs actions complémentaires, la première portant sur une restructuration d'enseignement artistique à l'échelle de l'agglomération, la seconde sur l'affirmation d'une saison culturelle intercommunale reposant sur des projets pédagogiques.

Les crédits nécessaires, en fonctionnement et en investissement, à la réalisation de l'ensemble de ces missions et projets sont inscrits au budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Concernant la mise en œuvre d'une tarification prenant en compte les revenus des familles (taux d'effort avec tarifs « plancher » et « plafond »), Versailles Grand Parc a adopté ce fonctionnement depuis la rentrée 2016-2017, pour l'ensemble des établissements d'enseignement artistique en régie.

Le Bureau communautaire est donc amené à se prononcer.

-----

**DÉCIDE :**

- 1) *d'autoriser le Président à solliciter cette subvention en fonctionnement pour l'année 2017 ;*
- 2) *d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant ;*
- 3) *de rappeler que les dépenses et recettes correspondantes sont inscrites au budget de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;*
- 4) *d'inscrire les recettes correspondantes au budget de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au chapitre 74 : « dotations et participations », nature 74718 : « autres participations de l'Etat » ;*
- 5) *que Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision ;*
- 6) *qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :*
  - ✓ *Monsieur le Préfet des Yvelines,*
  - ✓ *Monsieur le Comptable de la Trésorerie Municipale de Versailles.*

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

*Nombre de présents : 15*

*Nombre de suffrages exprimés : 15*

*Le projet de décision mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.*

Fait en deux exemplaires originaux,  
A Versailles, le 15 juin 2017.

Certifié exécutoire compte tenu  
de la transmission en Préfecture le :

22/06/2017  
de l'affichage le : 26/06/2017  
retiré de l'affichage le : 25/07/2017



Pour le Président et par délégation,

**Olivier BERTHELOT**  
Directeur Général des Services

